

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE**

**ACTE D'ENGAGEMENT (A.E) – *Prestations traitées à prix unitaires***

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **Identifiants** |

**OBJET DU MARCHE : ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE DE TRAVAUX DE NETTOYAGE DES DECORS**

**Marché à procédure adaptée en application de l’article L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.**

**N° DU MARCHE :**

Montant min. annuel HT : **Sans montant minimum**

Montant max. annuel HT : ***500 000*** EUROS

Imputation budgétaire : K035-18

**TITULAIRE :**

**Maître de l'Ouvrage** : **OPPIC**

**Ordonnateur** : **Le Président de l’OPPIC**

**Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances : Le Président de l’OPPIC**

**JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L’OPPIC :**

Décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l’Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture M. Christian Mourougane – Délégation de signature n°2023-116 du 12 juin 2024

**Comptable assignataire des paiements : Mme l’Agent comptable de l’OPPIC,** 30 rue du château des rentiers – CS 61336 - 75647 Paris cedex 13

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par le candidat, ENTREPRISE UNIQUE***

**ARTICLE 1 CONTRACTANT** :

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- adresse du siège social :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

- téléphone :

- courriel :

Désigné ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché citées à l’article 2 du CCAP et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

## **Le délai de validité** de mon offre est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

### A remplir par les contractants du GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINT / SOLIDAIRE.

***(A préciser)***

**ARTICLE 1 CONTRACTANTS**:

Nous soussignés,

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché citées à l’article 2 du CCAP et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

**Le délai de validité** de l’offre du groupement est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

L'entreprise (**A préciser**) est le mandataire des entrepreneurs du groupement titulaire solidaire.

Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l’exécution du marché.

**ARTICLE 2 - PRIX**

Le mois d'établissement des prix est le mois de remise des offres **(JANVIER 2025)**, dit mois M ZERO.

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées, par application de prix unitaires.

L’accord cadre est conclu :

**Sans montant minimum annuel**

**Montant maximum annuel** de l’accord-cadre marché hors TVA : ***500 000*** EUROS

Taux de TVA : 20 %

Montant de la TVA : ***100 000*** EUROS

**Montant maximum annuel de l’accord-cadre, TVA comprise : *600 000* EUROS**

**Soit en toutes lettres et hors taxes : *cinq cent mille euros hors taxe***

Le bordereau de prix unitaires figure en annexe ***1*** au présent acte d'engagement.

**ARTICLE 3 - SOUS-TRAITANCE**

*Directive pour la rédaction de cette clause*

*- Cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE°)*

*- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.*

**a)** - Je n'envisage pas de sous-traiter.

**b)** - Cas d’un titulaire unique : le Bordereau de Prix Unitaires (annexe 1 au présent acte d’engagement) indique la nature et le montant des prestations que j' envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d’un groupement titulaire : le Bordereau de Prix Unitaires (annexe 1 au présent acte d’engagement) indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L’annexe au présent acte d’engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

***(à préciser)***  EURO HT.

**ARTICLE 4 – CESSION DE CREANCE**

Conformément à l’article R. 2191-51 du code de la commande publique, il pourra être délivré, sur demande du titulaire un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité de chaque bon de commande.

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent accord-cadre sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

#### B - Groupement solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

Conformément à l’article R. 2191-51 du code de la commande publique, il pourra être délivré, sur demande du titulaire un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité de chaque bon de commande.

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent accord-cadre sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

**ARTICLE 5 – DUREE ET DELAIS**

Le présent accord cadre prend effet à compter de sa notification au titulaire pour une durée d'un an.

La durée de l’accord cadre pourra être reconduite 3 fois, par reconduction tacite, à chaque échéance annuelle et par période de 12 mois, sans pour autant excéder la durée de 4 ans.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur ne souhaiterait pas reconduire l’accord-cadre, il en informera le titulaire par courrier recommandé avec accusé de réception, au minimum un mois avant la date d’échéance annuelle.

Les bons de commandes peuvent être notifiés pendant toute la durée de validité de l’accord-cadre. Les bons de commande notifiés pendant la durée de validité de l’accord-cadre pourront être exécutés au-delà de cette durée, pour la durée indiquée dans le bon de commande.

**ARTICLE 6 - PAIEMENTS**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l’établissement bancaire suivant :

###### A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

|  |
| --- |
| **INSERER LE RIB** |

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

###### B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

Coordonnées bancaires de chaque membre du groupement

|  |
| --- |
| **INSERER LE RIB**  **(autant de fois que nécessaire)** |

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

AVANCE

Le taux de l’avance est de 5% mais est porté à 10% pour une micro, une petite ou une moyenne entreprise.

**En cas de cocontractant unique :**

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

 J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article ***7.2*** du CCAP.

**En cas de groupement :**

*1er cocontractant (mandataire)*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

 J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article ***7.2*** du CCAP.

*2ème cocontractant*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

 J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article ***7.2*** du CCAP.

*3ème cocontractant*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

 J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article ***7.2*** du CCAP.

Fait en un seul original

A ***(préciser le lieu)***, le ***(préciser la date)***

Le titulaire

|  |  |
| --- | --- |
| **C** | **PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le montant final du marché s’élève donc à :

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

- Annexe 1 : Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

- Annexe 2 : Demande d’acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément

des conditions de paiement du ou des contrat(s) de sous-traitance

- Annexe 3 : Accord de confidentialité

- Annexe 4 : Engagement de confidentialité

- Annexe 5 : Système informatique de gestion financière des marchés de travaux

Visa de l’instance de contrôle Le représentant du pouvoir adjudicateur

|  |  |
| --- | --- |
| **D** | **NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE** |

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d’une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé. Dans ce dernier cas, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie du présent marché.

A , le

Signature du titulaire

**E- MISE AU POINT**

A l’occasion de la mise au point du marché public ou de l’accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l’accord-cadre.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature du document concerné**  **et numéro de l’article modifié[[1]](#footnote-1)** | **Nature de la modification apportée[[2]](#footnote-2)** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**F - Signature de la mise au point.**

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité

du signataire (\*)

A , le

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

1. Exemple : CCTP article 3. [↑](#footnote-ref-1)
2. Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par .......... ». [↑](#footnote-ref-2)